

NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 015	ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DIMANCHE 10 AVRIL 2022 ET DIMANCHE 24 AVRIL 2022 <u>VOTES PAR PROCURATION</u>	14.03.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

L'élection présidentielle se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Je remercie les résidents souhaitant voter par procuration de bien vouloir se manifester auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU avant le mardi 22 mars 2022.

Les résidents devront être en possession :

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur ou numéro d'électeur,

Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Adresse,
- Carte d'électeur ou numéro d'électeur.

ATTENTION : Le mandataire doit être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Familles et Proches - Chrono